

On en comprend facilement la raison. La taille était un impôt de répartition, comme nous dirions aujourd'hui, et son chiffre, fixé à l'avance pour chaque paroisse, était d'autant plus lourd pour chacune d'elles, qu'il existait sur son territoire des maisons et des fonds de terre appartenant à des bourgeois de Lyon ; en effet ce qui n'était pas payé par ces derniers retombait à la charge des habitants. La population des villages voisins de la ville se montra donc toujours ennemie déclarée d'un privilége qui avait pour résultat d'accroître des charges déjà bien onéreuses pour le laboureur.

La cause des habitants de la campagne était digne d'intérêt. Pourtant il faudrait se garder de la juger d'une manière trop absolue et sans tenir compte des circonstances et des époques. Si l'on songe que Lyon supportait une foule de charges, que ses citoyens veillaient eux-mêmes à la garde la ville, qu'ils contribuaient aux frais de l'entretien des fortifications et qu'aux époques de troubles et d'incursions des Tards-Venus ou des Ecorcheurs, les habitants des campagnes trouvaient un asile assuré dans l'enceinte de la ville, il est incontestable que les charges respectives étaient à peu près égales. Mais du jour où la sécurité régna complètement dans les campagnes, cette exemption constitua véritablement une inégalité que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

Il fallait d'ailleurs que ces immunités fussent bien chères aux Lyonnais ; car rien ne put lasser leur constance à les défendre. A peine les bourgeois avaient-ils triomphé d'un adversaire qu'il leur fallait soutenir de nouvelles luttes. Chaque province en effet s'efforça, tour à tour, de faire supprimer un privilège odieux aux populations rurales.

Ainsi, dans la province de Bresse, une période de qua-